

24 octobre 2007
Assemblée Nationale
Questions au Gouvernement
Réforme de la Carte judiciaire

M. Gérard Charasse – Peut-être M. le Premier ministre pourra-t-il répondre à ma question, destinée à Mme la Garde des sceaux, dont je regrette l'absence (Protestations sur les bancs du groupe UMP).

Reprenant une réforme de la carte judiciaire à laquelle ses prédécesseurs avaient renoncé...

Un député du groupe UMP – Comme vous-mêmes !

M. Gérard Charasse – ..., Mme la Garde des sceaux l'a justifiée par la nécessité de renforcer la qualité de la justice et de son administration et a choisi de recourir à la méthode de la concertation – méthode approuvée par les élus locaux, les parlementaires et les professionnels de la justice, qui espèrent parvenir ainsi aux compromis les plus satisfaisants. Mais cette méthode doit reposer sur l'échange et sur la transparence.

Or les questions posées par les parlementaires – dont mes trois collègues du département de l'Allier et moi-même –, notamment sous forme de questions écrites, sont restées sans réponse. Quant à la transparence, comment accepter – pour ne citer que ce seul exemple – que des décisions qui impliquent la suppression de juridictions de proximité soient annoncées à l'occasion de visites dans les cours d'appel menées au pas de charge, sans que soient rendus publics les travaux des vingt-et-un experts que Mme la Garde des sceaux a elle-même désignés – seraient-ils défavorables à la position du Gouvernement ?

En outre, les barreaux et plusieurs magistrats ont sérieusement travaillé sur les objectifs annoncés – que l'on espère sincères –, proposant notamment un redéploiement au siège des tribunaux de grande instance afin de diminuer la charge immobilière, mais aussi et surtout de mieux orienter le justiciable. Cette proposition suscite l'adhésion de nombreux professionnels du secteur comme des élus, qui ont suggéré de nouvelles solutions immobilières – ainsi le président de la communauté d'agglomération de Vichy-Val-d'Allier, maire de Cusset, siège du deuxième TGI d'Auvergne, après celui de Clermont-Ferrand. Mais elle a été écartée d'un revers de manche, de façon discrétionnaire.

Quelle est la position du Gouvernement sur cette proposition de redéploiement ? D'autre part, quand la concertation débutera-t-elle réellement ? (Applaudissements sur les bancs du groupe SRC et du groupe GDR)

Réponse :

M. Roger Karoutchi, secrétaire d'État chargé des relations avec le Parlement – Vous le savez, l'absence de Mme la Garde des sceaux est due à un déplacement officiel à l'étranger.

Par la loi comme par les crédits alloués au titre du projet de loi de finances pour 2008, le Gouvernement entend privilégier la justice. Or il serait irresponsable de ne pas réformer une carte judiciaire restée inchangée depuis près de 40 ans et de ne pas tenter de rendre la justice plus efficace et plus rapide en fédérant et en optimisant les moyens. Le Gouvernement a choisi de fonder cette réforme sur la concertation (« Non ! » sur les bancs du groupe SRC). Ainsi a été mis en place le 27 juin dernier un comité consultatif dont les travaux, qui visent à permettre de prendre concrètement en considération la réalité et la diversité du territoire, ont été publiés. Mme la Garde des sceaux a également demandé aux chefs de cour et aux préfets d'organiser une concertation locale.

Toutes les propositions qui en ont résulté sont désormais examinées, cour par cour, tribunal par tribunal. Quatre schémas d'organisation viendront s'ajouter cette semaine aux huit que Mme la Garde des sceaux a déjà eu l'occasion de présenter afin d'en vérifier la pertinence sur le terrain.

Quant à votre département, monsieur Charasse, les différentes propositions relatives à la cour d'appel de Riom sont actuellement étudiées par la chancellerie et aucune n'est écartée s'agissant des trois tribunaux de grande instance du département de l'Allier. Le projet d'organisation de la cour d'appel sera naturellement présenté aux élus et aux acteurs judiciaires concernés dès qu'il sera achevé.

Aux yeux du Gouvernement, une justice de proximité est une justice disponible, rapide, cohérente, que son autorité fait rayonner au-delà des murs à l'intérieur desquels elle est rendue (Applaudissements sur les bancs du groupe UMP).